

Communiqué de presse
Montreux, le 7 novembre 2017

Inauguration officielle du parking d'échange de Chailly

La Municipalité de Montreux inaugure officiellement ce jour son parking P+R de Chailly. Un arrêt de bus et des places réservées aux cars complètent ce dispositif, dont l'objectif est de favoriser l'utilisation des transports publics, grâce à des tarifs attractifs et à une cadence augmentée, mais aussi de libérer pour ses habitants les places de parc du bourg de Chailly et environs, où le régime de stationnement sera modifié en conséquence.

Situé tout près de la sortie d'autoroute, le parking de 152 places permet aux pendulaires de se rendre facilement au centre-ville en transports publics. Des abonnements sont proposés avec et sans les transports publics. Des places sont également réservées aux cars, principalement pour déposer les visiteurs lors des grandes manifestations, avec une durée de stationnement limitée à 5 heures.

Transports publics facilités

Situé à proximité du parking, un arrêt de bus dessert pas moins de 4 lignes VMCV : 207 (La Tour-de-Peilz - Mottex – Blonay), 208 (La Tour-de-Peilz - Chailly P+R - Fontanivent – Blonay), 214 (Clarens - Chailly – Blonay) et 204 (Montreux – Chailly). La cadence de cette dernière, qui permet de se rendre en ville, est de dix minutes aux heures de pointe du matin et de la fin d'après-midi, et au maximum de 20 minutes aux heures creuses (sauf dimanches et jours fériés).

L'arrêt de bus a en outre été conçu de manière à faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite, comme c'est le cas de tous les projets d'aménagement du domaine public.

Borne de recharge électrique

Le parking d'échange de Chailly sera prochainement équipé d'une borne de recharge pour les véhicules électriques, à l'instar de celles dont sont déjà pourvus les parkings du Marché et Donner. Une borne multi-services pour camping-cars est également disponible.

Nouvelle politique de stationnement pour les habitants de Chailly

Parallèlement à la mise en service de ce parking payant, la Municipalité prévoit de modifier, dès décembre 2017, le stationnement dans le bourg de Chailly et le périmètre voisin (de l'entrée du village de Chailly depuis Blonay au chemin de la Foge, et du chemin des Ecoliers à la route de la Combe), afin de réserver les places disponibles aux habitants. Ces derniers pourront se procurer des macarons (début de validité au 1^{er} janvier), comme dans les autres secteurs de la Commune auprès de Police-Riviera. Pour les non-détenteurs de macarons, la durée de stationnement sera limitée à 3 heures, et quelques places à 1 heure, pour les clients des commerces.

La Municipalité